

Enregistrer une FSE avec SMG



SMG (soins médicaux gratuits)

Soins relatifs à une infirmité ou une maladie résultant de tous faits de guerre et de service.

Le régime du patient est la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS).

part obligatoire Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale - CNMSS (08 835 0300)

Le contexte de facturation SMG

Le bénéficiaire des soins présente :

- son attestation de droits aux soins médicaux gratuits,
- la fiche descriptive des infirmités.

Le PS identifie le rapport des soins avec les SMG.

En nature d'assurance SMG, le PS saisit un montant total de prise en charge (montant total des prestations avec dépassement).

Identification des codes prestations à appliquer par le PS. Le qualificatif de la dépense « L » est utilisé pour tous les actes soumis à accord de prise en charge au titre des SMG.

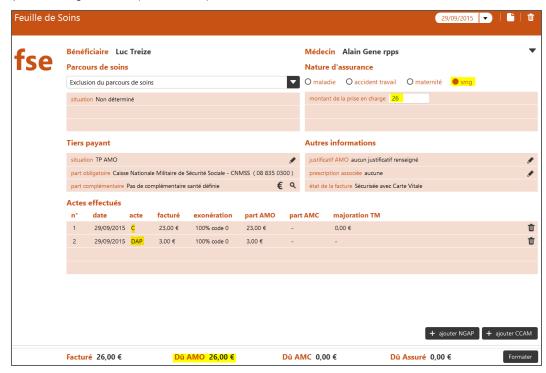
Le PS applique le montant de prise en charge. Les suppléments dérogatoires SMG sont ajoutés automatiquement sans intervention du Professionnel de Santé.



- A. Cocher la nature d'assurance « SMG » puis saisir le montant de la prise en charge (26€ dans mon exemple).
 - **B.** Ajouter une prestation C avec un dépassement de 3€ (saisir 26€ dans le « Total honoraires » de l'acte C) et sélectionner le justificatif de dépense « L ».
 - **C.** Après avoir appliqué le montant de prise en charge, la prestation revient à son tarif initial et le supplément dérogatoire est ajouté automatique avec un montant de 3€ (acte DAP qui s'ajoute de lui-même).

La nature d'assurance SMG est :

- non concernés par le parcours de soins (« Exclusion du parcours de soins »),
- pris en charge à 100% (« TP AMO »)



Mise en forme et sécurisation de la facture

Vers l'AMO :

- L'ensemble des flux SMG sont routés vers la CNMSS
- Fait générateur = soins déclarés en rapport avec l'infirmité ayant donné lieu à pension

FSE AMO seule:

- Pas de part complémentaire : l'Etat devant réparation intégrale.
- Pas de flux vers les AMC.